Titre à finalité professionnelle TEAVM
Technicien Expert Après-Vente Motocycles

CODE RNCP40854

Le Technicien Expert Après-Vente Motocycles réalise les opérations de contrôle, diagnostic et remise en état sur tout type de véhicules deux-roues motorisées, et plus particulièrement sur les systèmes suivants :

- À moteur thermique et transmission ;
- À gestion électrique ou multiplexée.
- Des systèmes mécaniques
- Des éléments constitutifs de la chaîne de traction d'un motocycle électrique

Il est le référent technique au sein de l'atelier motocycles.

Objectifs :

Le Technicien Expert Après-Vente Motocycles est capable de :

- Diagnostiquer et remettre en conformité des systèmes de gestion moteur des motocycles
- Diagnostiquer et réaliser la maintenance des systèmes mécaniques des motocycles
- Diagnostiquer, contrôler et remplacer des systèmes a gestion électronique / multiplexée des motocycles
- Diagnostiquer et remettre en conformité des composants de la chaine de traction des motocycles électriques
- Assurer la relation clientèle de l'atelier motocycles
- Planifier les interventions de l'atelier motocycles
- Transmettre des savoir-faire et connaissances techniques

Contenu de la formation :

Diagnostic et remise en conformité des systèmes de gestion moteur des motocycles	164.0 heures
Diagnostic et réaliser la maintenance des systèmes mécaniques des motocycles	210.0 heures
Diagnostic, contrôle et remplacement des systèmes a gestion électronique / multiplexée des motocycles	73.5 heures
Diagnostic et remettre en conformité des composants de la chaine de traction des motocycles électriques	38.5 heures
Relation clientèle de l'atelier motocycles	42.0 heures
Planification des interventions de l'atelier motocycles	28.0 heures
Transmission des savoir-faire et connaissances techniques	14.0 heures
Suivi de l'évolution en entreprise	7.0 heures
Recherche d'emploi et création d'entreprise	7.0 heures
Préparation aux examens	28.0 heures
Temps d'épreuves examens	18.0 heures
Durée totale de la formation :	**630.0 heures**

Contenu de la qualification :

A - Activités techniques

- Toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :
  - Moteurs thermiques et équipements périphériques,
  - Ensembles mécaniques,
  - Systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.
- Pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures et l'identification de démarches se rapportant à :

- L'établissement de diagnostics,
- La mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.
  Elles supposent également la capacité d'interprétation de grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

B - Organisation et gestion de la maintenance

B.1 - Organisation de la maintenance :

- En relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier : réception / transmission d'informations à caractère technique,
- Mise à jour et classement de la documentation technique,
- Planification de l'intervention,
- Agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- Établissement de tout document d'atelier utile,
- Établissement de devis, d'OR…,
- Participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules.

B.3 - Fonction formation technique :

- Réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.,
- Participation à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise / tutorat de jeunes en formation alternée,
- Appui technique aux collaborateurs du S.A.V.

C – Particularités du technicien expert après-vente motocycles :

- Accueil clientèle et restitution des véhicules,
- Contrôle et interventions sur partie cycle,
- Affectation, suivi et contrôle des activités confiées aux collaborateurs.

Informations générales :

Le Titre à finalité professionnelle
Le Titre à finalité professionnelle (TFP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Il est constitué en blocs et unités de compétences. Chaque Titre à finalité professionnelle est créé ou rénové par décision de la commission paritaire nationale (CPN).
L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif de certification de la Branche des Services de l'Automobile

Conditions d'accès
La formation TEAVM se fait par la voie de l'apprentissage, ce qui implique de signer un contrat avec un employeur avant le début de la formation.

Pour l'accès au Titre à finalité professionnelle par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Prérequis - Voie d'accès
Les candidats doivent être titulaires ou de niveau bac professionnel et avoir satisfait aux tests de sélection de notre CFA.

Modalités d'inscription
Sélection sur dossier : document téléchargeable sur notre site ou sur demande en nous contactant à l'adresse contact@ecoleperformance.com. Réponse sous 2 jours après étude du dossier de candidature. Des frais administratifs pour le passage des tests sont à prévoir.

Sur convocation : Journée de sélection et d'informations
À la suite des tests écrits, un entretien individuel est réalisé. Il permet de mettre corrélation, le niveau d'études, l'expérience professionnelle et les projets personnels réalisés, afin de déterminer quelles compétences sont transférables au projet professionnel envisagé. A l'issue de cette journée, le candidat est informé de l'admissibilité de son dossier.
Cette journée est aussi un moment clé pour une visite de l'établissement et transmettre aux candidats des informations pédagogiques et administratives en lien avec la formation.

Modalités d'accueil de personnes en situation de handicap
Afin d'accueillir les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions, nous étudions toutes les demandes au cas par cas.
Pour plus une information personnalisée à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la référente handicap Sandrine Cuche au 05.62.08.88.83 ou au 07.82.40.13.19 ou encore par mail à l'adresse s.cuche@ecoleperformance.com.

Délai d'accès
Les dossiers peuvent être déposés entre 12 mois et 2 mois avant l'entrée en formation.

Tarif
Pour les apprentis, le coût de la formation est à charge de l'entreprise.

Nbre mini/maxi de places
Le nombre de candidats par session est fixé entre 6 et 12 apprenants. Le travail pratique à l'atelier est réalisé par binôme.

Lieu de formation
L'École de la Performance, 70 Avenue Claude Fior, Route d'Auch, 32110 NOGARO

Public
- Jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance
- Salariés de la branche
- Personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion
- Salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile

Dates de la prochaine formation
- Du 6 Juillet 2026 au 24 Septembre 2027

Moyens pédagogiques et humains
Les cours théoriques seront dispensés **100% en présentiel** dans une salle dédiée et équipée.
Un support de cours est fourni pour chaque module.
Les cours pratiques se déroulent en atelier dans les locaux du centre de formation.
Les modules de formation sont assurés par des professionnels du métier, spécialisés sur le sujet pour lequel ils forment les apprenants.

Suite de parcours
La formation permet de trouver un emploi. Le technicien expert après-vente motocycles travaille dans des entreprises du commerce et de la réparation des deux roues motorisées, qui peuvent être :
- Des entreprises de maintenance de motocycles à caractère sportif
- Des concessionnaires
- Des garages motocistes
- Des réparateurs rapides accessoiristes

97 % des entreprises de la branche, qui interviennent dans la réparation des motocycles sont des TPE.

La formation n'a pas vocation à s'ouvrir vers une suite de parcours.
Toutefois la formation TEAVM permet d'accéder à la formation certifiante de :
- **Technicien de préparation et d'exploitation de véhicules de compétition option automobile, option motocycle.**

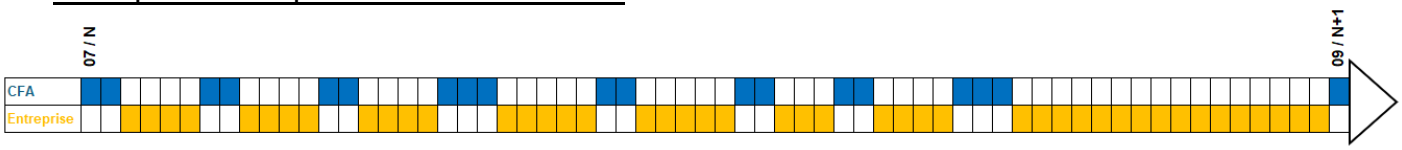
Organisation de l'alternance
Dès la réussite de la journée de sélection, un accompagnement à la recherche d'un employeur est mis en place. Cette démarche reste tout de même de la responsabilité de l'apprenant.

La formation dure 15 mois, soit 64 semaines.

- 19 semaines sont réalisées en centre de formation
- 45 semaines sont réalisées en entreprise

Le calendrier vous sera communiqué sur demande.

Exemple de la répartition de l'alternance :



Modalités d'évaluation

Afin d'obtenir le Titre à finalité professionnelle "Technicien Expert Après-Vente Motocycles", le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du Titre. Les évaluations des blocs de compétences se font dès la fin de l'apprentissage de chaque bloc.

Le dossier représentant la totalité des épreuves de bloc constitue un support pour la validation du TFP pour l'entretien final de narration (ENA) devant le jury final. Cet entretien sera d'une durée de 30 minutes, à la fin de la formation lors de la dernière semaine. Une période de préparation à cet entretien est prévue dans le programme.

Sarl L'ÉCOLE DE LA PERFORMANCE – 70 Avenue Claude Fior - Route d'Auch - 32110 Nogaro
Tél. : 05 62 08 88 83 – contact@ecoleperformance.com – www.ecoleperformance.com
ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE - SIRET 501403232 000 17 – APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 32 00362 32 auprès du Préfet de Région Occitanie - ce numéro ne vaut pas agrément de l'État